

SECURITE

Les élèves devront se munir d'une copie de leur **assurance responsabilité civile** lors de leur inscription.

Les parents sont tenus de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant.

Les problèmes engendrés par les errances des élèves mineurs autour et en dehors des salles de cours ne sont en aucun cas imputables à l'association.

Les élèves mineurs qui auront à subir le retard ou l'absence d'un professeur n'auront pas à quitter la salle de cours avant la fin de la vacation, sauf s'ils sont accompagnés d'une personne majeure.

A la fin des cours, l'école n'est plus responsable des enfants dont les parents tardent à venir les chercher.

ABSENCE - RATTRAPAGE des COURS et REMBOURSEMENT

**Les absences ne sont rattrapables qu'après entente avec le professeur concerné.
Les cours d'ensembles eux, ne le sont pas.**

Les conditions de remboursement sont les suivantes:

- Arrêt définitif des cours avant la fin de la période d'essai (4 cours pour les enfants, 2 cours pour les adultes)
- Accident ou maladie grave de l'élève (hospitalisation) ou du professeur s'il n'est pas remplacé au-delà de 3 absences
- Déménagement (fournir attestation)

Mon Mémorandum École de Musique de Lunel année 2022-2023

Groupe, Jour et Heure de la Formation Musicale :

Jour et Heure du cours d'Instrument :

Jour et Heure des Ateliers ou Ensembles :



36 avenue Gambetta
34400 Lunel
☎ 04 67 83 12 29

- ✉ ecole.musique.lunel@gmail.com
- 🌐 Site internet : www.musique-lunel.fr
- 📘 Facebook : École de Musique de Lunel

Début des cours :
Lundi 12 septembre 2022

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022 - 2023

Renseignements et Inscriptions

Nouveaux inscrits :

Renseignements :

Mercredi 31 Aout de 15h à 18h.
Vendredi 02 septembre : de 17h à 19h.
Mercredi 09 Septembre de 15h à 18h.

Inscriptions :

Samedi 10 Septembre de 15h30 à 17h30

Anciens inscrits :

Samedi 10 septembre :

Piano, trompette, percussions : 10h à 11h
Guitare, Violon, Violoncelle : 11h à midi
Clarinette : 14h à 15h
Saxophone de 14h à 15h30
Flûte : de 15h à 15h30

Avec le concours de la Mairie de Lunel,
de la Communauté des Communes du Pays de Lunel et
du Département de l'Hérault



L'ÉCOLE de MUSIQUE

Forte d'une réputation d'une quarantaine d'années, l'École de Musique se place comme un lieu de référence de l'enseignement musical sur le secteur Est de l'Hérault.

Avec une équipe pédagogique qualifiée, elle propose un large panel d'activités allant de la musique classique aux musiques actuelles.

Elle propose également un large choix d'ensembles musicaux

COURS DIPENSÉS

Directeur : **Vincent GALAS**

Coordinatrice : **Cécile GAUTHERON**

Cours instrumentaux : Piano, Piano Jazz, Guitare classique, Guitare jazz, Basse électrique, Violon, Alto, Violoncelle, Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Percussions.

Cours d'ensembles : Harmonie, ensemble de guitares, atelier de jazz, ensemble à cordes, ensemble de saxophones, orchestre junior, chorale, musiques actuelles.

Cours de Formation Musicale: Eveil musical, Formation musicale, Interventions en milieu scolaire.

Il sera assuré 32 vacances dans l'année, réparties selon le calendrier scolaire de l'Académie de Montpellier.

PARCOURS ÉVEIL et DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE

Dans le cadre des Activités Municipales de Loisirs proposées par la ville de Lunel, l'École de Musique dispense des cours d'**éveil musical** pour les enfants âgés de 4 à 6 ans: découverte du monde musical à travers des jeux d'écoute, jeux rythmiques, apprentissage de chants et comptines. Pour les enfants âgés de 7 ans minimum, elle met en place un nouveau parcours de « **découverte instrumentale** ». Il s'agit d'un cycle d'orientation pour l'enfant qui viendra 2 fois par semaine à l'école de musique: Approche de la lecture musicale, développement de l'oreille, du rythme, découverte et essai des différents instruments enseignés. Particularité: en milieu d'année, un des deux cours sera consacré à de la découverte instrumentale par la pratique. C'est en petits groupes que l'élève pourra se familiariser avec l'ensemble de tous les instruments proposés à l'École, et ce jusqu'à la fin de l'année. **Le choix définitif d'un instrument précis, aura lieu en Juin 2023**

CURSUS GLOBAL

Dans le parcours général de l'élève, la formation musicale est primordiale pour toute bonne évolution musicale.

La Formation Musicale est obligatoire, et vient compléter l'enseignement instrumental.

Durant son cursus, l'enfant viendra donc renforcer son apprentissage instrumental par 1h15 de formation musicale.

Il pourra également s'épanouir au travers de nombreux ensembles musicaux: Harmonie, Ensemble à cordes, Ensemble de guitares, Orchestre Junior, Atelier musiques actuelles.

CURSUS ADULTE

L'École de Musique accueille les adultes. Elle met en place pour ceux qui le désire un atelier de Formation Musicale pour l'acquisition des bases de la lecture de partition.

Les inscriptions d'adultes seront validées lors du premier cours.

ATTENTION !!! Au-delà du second cours, elle sera considérée comme définitive pour l'année scolaire, et aucun remboursement ne sera effectué.

COTISATION ANNUELLE et CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs prennent en compte l'adhésion et les frais de dossier de 50€

	Résidents C.C.P.L. Communauté de Communes du Pays de Lunel	Extérieur à la C.C.P.L
Éveil Musical (4-6 ans) Dans le cadre des Activités Municipales de Loisirs – Se référer au Point Information Jeunesse	61,20 Euros <u>Uniquement pour les Lunellois</u>	81,60 Euros <u>Extérieur à la commune de Lunel</u>
Initiation (6 à 7 ans)	230 Euros : Cycle d'orientation et Parcours de découverte Instrumentale de Janvier à Mai	340 Euros : Cycle d'orientation et Parcours de découverte Instrumentale de Janvier à Mai
Débutant 1^{er} année (dès 7 ans)	380 Euros : Cycle d'orientation et Parcours de découverte Instrumentale de Janvier à Mai	465 Euros : Cycle d'orientation et Parcours de découverte Instrumentale de Janvier à Mai
Formation Musicale	235 Euros	285 Euros
Cycle complet	380 Euros	465 Euros
Cursus Musiques Actuelles (15 ans - Guitare, Batterie, Piano)	380 Euros	465 Euros
Étudiants Adultes	380 Euros 470 Euros	465 Euros 550 Euros
Ensembles	80 Euros pour l'Harmonie, l'Orchestre Junior, l'Atelier Jazz, et les Chorales Enfants, Adolescents et Adultes Seul le professeur responsable de l'atelier jugera du niveau et du nombre de participant souhaité)	

Un tarif réduit est accordé aux 2^{ème} et 3^{ème} inscriptions d'une même famille, ainsi qu'aux 2^{ème} et 3^{ème} instruments. Se renseigner auprès du secrétariat.

Plusieurs possibilités de paiement sont possibles :

- Un seul chèque ou espèces du montant total de la cotisation
 - Trois chèques du montant total de la cotisation établis au moment de l'inscription
- Chaque chèque sera encaissé à partir du 23 de chaque mois**

L'inscription ne sera validée qu'au terme de la période d'essai (4 cours pour les enfants et 2 cours pour les adultes), et après avoir recueilli l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription.

Les frais de dossier et d'adhésion ne seront pas remboursés.

Documents à fournir :

- Une attestation d'assurance scolaire en responsabilité civile
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, etc.) pour les habitants du territoire relevant de la C.C.P.L.
- Une copie du certificat de scolarité pour les étudiants
- Deux enveloppes timbrées à l'adresse des parents (sauf pour les élèves inscrits en initiation, ayant terminé le Cycle 2 de Formation Musicale, les Adultes et les Ensembles)